

peut aller plus loin. Le gouvernement fédéral a escaladé cette montagne en 1935 et s'est tenu au sommet depuis lors. Il craignait d'avancer, et ne voulait pas non plus reculer. Je félicite le premier ministre d'avoir enfin dépassé le sommet en partant de l'endroit où était resté son prédécesseur. Il se dispose maintenant à redescendre l'autre versant et à aller admirer la vallée.

Il n'y a pas eu hâte extrême. C'est le contraire qui est vrai. Cete question est restée pendante depuis 1935. J'affirme que nous devrions passer à l'exécution, ne serait-ce qu'à cause de la situation dans laquelle se trouvent nos délégués aux Nations Unies. Ils ont dû, en effet, s'abstenir de voter sur des résolutions portant sur les droits de l'homme et les principes fondamentaux, ou encore sur l'instruction et l'enseignement. Pourquoi? Parce que le Parlement national ne peut pas actuellement s'occuper de ces questions sans consulter les provinces. La situation de nos délégués à cet organisme international est difficile. Ils ont dû avouer aux délégués des autres parties du monde qu'ils ne sont pas habilités à se prononcer sur ces projets de résolutions, même s'ils représentent notre gouvernement national.

Monsieur l'Orateur, je propose le renvoi de la discussion à plus tard, aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE L'ARTICLE 28 DU RÈGLEMENT POUR AUJOURD'HUI

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, d'après l'article 28 du Règlement, les jeudis et vendredis, quand l'ordre du jour prescrit que la Chambre se forme en comité des subsides ou des voies et moyens, vous quittez le fauteuil sans consulter la Chambre. Quand on a choisi de présenter ce jeudi-ci la motion tendant à constituer la Chambre en comité des voies et moyens pour entendre l'exposé budgétaire, on n'avait pas du tout le dessein de priver les honorables députés du privilège qu'ils exercent habituellement de discuter cette motion. Afin de ne pas les priver de cette occasion, je demande à proposer:

Que l'application des dispositions de l'article 28 du Règlement visant le comité des voies et moyens soit suspendue aujourd'hui.

Si cette motion est adoptée, la motion tendant à nous constituer en comité de voies

[M. Gillis.]

et moyens pourra être présentée comme s'il s'agissait d'une journée ordinaire, et discutée de la façon habituelle.

(La motion est adoptée.)

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose:

Que M. l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, dans les circonstances particulières où je présente la motion, les honorables députés ne s'attendent sans doute pas, ni ne désirent que je fasse la revue complète de notre situation économique et financière ainsi qu'il arrive généralement à l'occasion de l'exposé budgétaire. La présente législature est nouvelle et plus du tiers des députés siègent ici pour la première fois; cependant, je ne doute pas que presque tous les membres de la Chambre anciens et nouveaux ne connaissent les grandes lignes de l'exposé et des propositions que j'ai présentés à la dernière session de la législature précédente. Ma tâche, ce soir, peut donc légitimement se ramener à trois objets.

En premier lieu, je mettrai à date l'analyse de la situation et des perspectives économiques et financières.

Ensuite, je communiquerai à la Chambre certains états et prévisions corrigés en ce qui concerne nos recettes et nos dépenses.

En dernier lieu, je présenterai de nouveau, avec quelques modifications, les nouvelles mesures d'ordre fiscal que je présentais en mars dernier.

REVUE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Commençons donc par mettre à date l'exposé général de la situation économique que je présentais à la Chambre il y a près de sept mois. Depuis, nombre d'événements se sont produits. Certaines tendances qui paraissaient alors obscures se sont précisées depuis lors et des faits nouveaux se sont fait jour. Mais, dans son ensemble, l'exposé général de la situation que je présentais en mars dernier est resté exact et les modifications fiscales alors envisagées restent sages en principe et, je pense, en importance.

En ce qui concerne l'évolution de notre économie domestique, je n'ai rien à changer aux conclusions générales auxquelles j'en étais arrivé. La production, l'emploi et les revenus ont conservé un niveau aussi élevé, voire plus élevé que celui sur lequel se fondaient primitivement mes propositions budgétaires. Prix et coût de la vie n'ont pas dépassé les limites prévues. La variation du